

OBJET DU MARCHE :

Marché de maintenance et d'exploitation d'installations thermiques « chauffage-ventilation-extraction-production ECS ».

MODE DE PASSATION : MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE

REGLEMENT DE CONSULTATION

(R.C.)

Maître d'Ouvrage
CITE SCOLAIRE MANGIN
34 rue GAMBETTA
57 400 SARREBOURG

SOMMAIRE

1 OBJET DU MARCHE. 2

- 1.1 Objet de la consultation 2
- 1.2 Forme du marché 2
- 1.3 Identification de l'acheteur 2
- 1.4 Durée du marché 2
- 1.5 Délai de validité des offres 2
- 1.6 Mode de règlement du marché 2

2 PRESENTATION DES OFFRES. 2

- 2.1 Dossier de consultation 2
 - 2.1.1 Obtention du dossier de consultation 2
 - 2.1.2 Contenu du dossier de consultation 3
- 2.2 Offres 3
 - 2.2.1 Contenu des offres 3
 - 2.2.1.2 Le mémoire technique .3
 - 2.2.1.3 Les pièces du dossier de consultation .3
 - 2.2.2 Remise des offres .4
 - 2.2.2.1 Format papier. 4

3 APPRECIATION DES OFFRES 4

- 3.2 Critères d'attribution 5

4 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES .5

- 4.1 Question des candidats 5
- 4.2 Langue utilisée 5
- 4.3 Unité monétaire 5
- 4.4 Visite non obligatoire des installations 5

1) OBJET DU MARCHÉ

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation concerne un marché d'exploitation de type « P2 » pour maintenance et d'exploitation d'installations thermiques de la Cité Scolaire Mangin de Sarrebourg : « chauffage-ventilation-extraction-production ECS ».

1.2 Forme du marché

Le présent marché est passé sur procédure adaptée.

Le marché est composé d'un lot unique.

1.3 Identification de l'acheteur

L'acheteur public est la cité scolaire Mangin représentée par Mme La proviseure.

1.4 Durée du marché

La durée du marché est de 1 ans : du 01/01/2016 au 31/12/2017 Renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 3 ans.

La durée de l'exercice correspond à une année civile.

1.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est limité à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

1.6 Mode de règlement du marché

Le mode de règlement du marché est le règlement par mandat administratif, le délai global de paiement étant fixé à 30 jours (ou au délai en vigueur selon la réglementation). Les paiements s'effectuent suivant les règles de la comptabilité publique, par virement administratif après service fait.

2) PRESENTATION DES OFFRES

2.1 Dossier de consultation

2.1.1 Obtention du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à tout candidat qui en fera la demande soit :

- par courrier à l'adresse suivante

CITE SCOLAIRE MANGIN

34 rue GAMBETTA

57 400 SARREBOURG

- par -mail à l'adresse suivante : valerie.klein@ac-nancy-metz.fr

Les dossiers de consultation des entreprises peuvent également être retirés à la Cité scolaire Mangin 34 rue Gambetta, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à l'intendance.

2.1.2 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est composé des pièces suivantes.

- Le présent règlement de la consultation
- Le cahier des charges.

2.2 Offres

2.2.1 Contenu des offres

Les candidats auront à produire un dossier complet, rédigé en français, comprenant les pièces suivantes

Datées et signées par eux :

2.2.1.1 Les justifications

La situation juridique du candidat :

- Une déclaration sur l'honneur du candidat dûment datée et signée indiquant :
 - qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir ;
 - qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (NOTI 2) ;
 - que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L143-3, L143-5, L341-6, L341-6-4 et L620-3 du Code du travail ;
 - qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail.

- Pour les personnes assujetties à l'obligation définie à l'article L323-1 du Code du Travail (emploi des travailleurs handicapés, des mutilés de guerre et assimilés) une attestation sur l'honneur du candidat certifiant qu'il a souscrit au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation à la déclaration visée à l'article L323-8-5 du Code du Travail ou à verser, s'il en est redevable, la contribution indiquée à l'article L323-8-2 de ce même Code, au 31/12 de l'année précédant celle de l'avis d'appel public à la concurrence (Nouvelle Disposition du Code des Marchés Publics, Article 44-1).

Attestation URSSAF

Extrait K bis.

Attestation d'assurance en cours de validité

2.2.1.3 Les pièces du dossier de consultation

Le candidat joindra les pièces prévues dans le cahier des charges, à savoir :

Sous enveloppe 1 « Les conditions de maintenance mis en œuvre » qui répond aux demandes techniques d'information de l'administration.

Sous enveloppe 2 : « Mise en œuvre concrète des opérations de maintenance » qui regroupe l'ensemble des documents techniques demandés par l'administration.

Sous enveloppe n°3 : « 2.2.1.1 Les justifications concernant la situation juridique du candidat.

Remarque : la présentation des offres en 3 sous enveloppes facilitent le travail de comparaison et d'analyse des 3 grands critères définis :

2.2.2 Remise des offres

2.2.2.1 Format papier

Les offres seront adressées impérativement sous pli clos contenant l'offre et les documents demandés.

Les offres devront être transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception à l'adresse ci-dessous et de garantir la confidentialité.

Elles pourront être soit :

- remises contre récépissé au service intendance aux heures d'ouverture (lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14h à 16 h 30) avant le 12 juillet 2016
- envoyées par voie postale **par envoi recommandé** à l'adresse suivante.

**CITE SCOLAIRE MANGIN
34 RUE GAMBETTA
57 400 SARREBOURG**

Elles doivent parvenir à destination pour le 12 juillet 2016 au plus tard.

L'enveloppe qui contient les 3 plis comportera la mention suivante :

Offre pour : L'exploitation des installations de chauffage - à n'ouvrir qu'en séance.

Le candidat devra fournir un dossier complet contenant les documents énumérés à l'article 3 du présent document.

Aucune réclamation ne pourra être faite par l'opérateur économique si celui-ci ne respecte pas la procédure définie ci-dessus.

3) APPRECIATION DES OFFRES

3.1 Recevabilité

Si une pièce dont la production était réclamée est absente ou incomplète, la personne responsable du marché pourra décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai qu'elle leur indiquera et qui ne pourra excéder 15 (quinze) jours.

L'ensemble des documents et renseignements demandés au présent règlement permettra d'évaluer les capacités techniques, professionnelles et financières des candidats.

3.2 Critères d'attribution

Le critère de choix retenu sera l'offre économiquement la plus avantageuse.
Les critères de jugement étant classés dans l'ordre décroissant suivant et pondérés comme suit :

Critères d'attribution de l'offre :

1. la valeur technique : comparaison des éléments contenus dans la 1^{ère} sous enveloppe « les conditions de maintenance mis en œuvre » et ceux contenus dans la sous enveloppe n°2 concernant « la mise en œuvre concrète des opérations de maintenance. »
2. le prix des prestations : comparaison du coût annuel de la prestation par rapport à la valeur technique de l'offre.

4) RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

4.1 Question des candidats :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

-M André VERDAGUER service intendance.

Tél. standard : 03-87-17-94-00.

Télécopie : 03-87-17-94-06

E - Mail : andre.verdaguer@ac-nancy-metz.fr

4.2 Langue utilisée

Les offres seront rédigées en français.

4.3 Unité monétaire

Le marché sera conclu en Euro.

4.4 Visite des installations

Les visites des installations sont proposées aux entreprises qui le souhaitent, elles se dérouleront sur prise de rendez-vous au 03-87-17-94-00 (M.VERDAGUER).